COMITÉ CONSULTATIF DE LA LÉGISLATION ET DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRES

AVIS Nº 2015-98

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'article relatif à la procédure d'avis par l'ACPR pour la nomination ou le renouvellement de commissaires aux comptes du projet d'ordonnance portant simplification du régime d'autorisation préalable et de déclaration applicable aux entreprises et aux professionnels dans le cadre de l'exercice de leur activité;

En ayant délibéré lors de sa séance du 10 novembre 2015,

Émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance susvisé.

Fait le 10 novembre 2015.

Pour le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières

Le Président,

Thomas GROH